



Rapport d'activités



2007

Table des matières :

Mot de la présidente	p. 3
Rapport d'activité du comité.....	p. 4
Diversité culturelle, Ethnopoly	p. 5
REP	p. 6
Conseils d'Établissements	p. 7
GIAP, parascolaire	p. 8
Devoirs, TTM	p. 10
Incivilités, violence	p. 11
Secrétariat	p. 12
Rapport des commissions	p. 14
CEP	p. 15
CIP	p. 19
FAPERT	p. 23
GIAP	p. 24
CCISPH (intégration des enfants handicapés)	p. 25
CODEP	p. 26
CCER	p. 27
Cinéma	p. 28
Culturelle	p. 29
Place de jeux en ville	p. 30
Pédibus	p. 31
Comptes 2007	p. 34
Mot de la trésorière	p. 37
Rapport des vérificateurs	p. 38
Projets 2008	p. 39
Communication	
Projets du GAPP	
Projets du DIP	
Autre projets	
Budget 2008	
Remerciements	p. 43
Composition du comité et membres en 2007	p. 44

Mot de la présidente

Chers parents,

Pourquoi un rapport d'activités ?

Un rapport d'activités pour visualiser tout le travail accompli au cours de l'année grâce à vous, membres d'associations de parents d'élèves, parents bénévoles qui s'engagent pour que se renforce le lien famille-école, pour comprendre les enjeux qui animent l'école primaire aujourd'hui.

Un rapport d'activités pour constater qu'après avoir traversé une zone de turbulences le GAPP s'est remis sur les rails. Il est de nouveau un interlocuteur légitime, écouté et sollicité autant par les Institutions que par d'autres associations qui souhaitent mettre en place des partenariats et des synergies.

Un rapport d'activités pour évaluer notre travail au vu des objectifs fixés lors de notre Assemblée générale de mars 2007.

La question des devoirs a été portée devant la Conférence de l'Enseignement Primaire (CEP), un dialogue s'est noué avec le GIAP, la diversité culturelle au sein de l'école a été plus qu'abordée, positionnant le GAPP comme véritable expert.

Le GAPP a aussi offert davantage de services à ses membres et transformé le secrétariat en coordination, marquant ainsi une volonté de donner encore plus d'importance aux initiatives des APE.

Un rapport d'activités enfin pour réaliser que tout ce travail n'est qu'une étape et qu'il reste encore beaucoup à faire, de nombreux chantiers à investir, de nombreuses pistes à explorer.

En 2008, les directeurs prendront place, les conseils d'établissements se mettront en place, le réseau d'Enseignement Prioritaire s'élargira. Tous ces changements toucheront les familles, modifieront la relation entre les parents et l'école.

Et les devoirs, le parascolaire, la diversité culturelle, le respect, la mobilité, la santé seront toujours des thèmes présents ! A nous de répondre à ces défis, le rôle du délégué au GAPP sera encore plus un rôle clef, véritable courroie de transmission entre le terrain et le comité qui à son tour pourra relayer auprès des Institutions.

Merci de votre engagement ! Merci également aux membres du comité pour leur travail, leur professionnalisme, leur solidarité, leur esprit critique et constructif et leur humour !

Stéphanie Baron Levrat

Rapport d'activités du comité

Après une période de changements et de turbulences, fin de la période consacrée à la Rénovation et aux votations, changements de présidence, le comité du GAPP a fait un travail de recentrage sur des objectifs définis par ses membres et par les délégué-es au travers de diverses commissions, groupes de travaux et ateliers.

Une matinée de travail et de nombreuses réflexions ont amené ce comité restreint à cinq personnes à travailler de manière efficiente sur un nombre de dossiers limités même si conséquents. La décision d'engager sur mandat un comptable pour décharger la coordination d'une partie de ce travail a été prise.

Des projets ont donc émergé et les membres du comité se sont partagés leur mise en oeuvre. Ces projets sont détaillés dans les pages suivantes.

En plus des projets issus des délégué-es, les projets menés par le DIP et en lien direct avec le GAPP sont suivis de près par les membres du comité. Ce qui a donné deux axes de travail distincts, les projets émanant de la base, donc des parents et les projets issus du DIP, donc externes.

Le comité s'est réuni à 10 reprises, pour une durée moyenne de deux heures trente. Les séances se déroulent de manière sereine et amicale. Les échanges sont nombreux et constructifs.

A plusieurs reprises, le comité a rencontré le conseiller d'Etat pour des séances d'échanges d'informations réciproques.

Nous avons été auditionnés par la commission de l'éducation du Grand-Conseil sur la pétition concernant le GIAP, et par celle de la sécurité et des sports de la ville de Genève sur l'insécurité dans les préaux d'écoles.

Après quelques mois de fonctionnement, nous avons appris que nous avons la possibilité par l'intermédiaire de APRES, chambre de l'économie sociale et solidaire, d'obtenir un-e stagiaire pour une durée de 6 mois. C'est ainsi que le comité a décidé d'engager Mlle Lavanchy dès le mois d'octobre pour seconder les coordinations du GAPP et du Pédibus Genève.

Parallèlement, fort de ces constats le comité a fait une demande d'augmentation de la subvention du GAPP auprès du DIP. Demande qui a été acceptée montrant par la même, la reconnaissance du travail mené par le comité et les APE.

Dans l'ensemble l'année 2007 est une année fructueuse pour le GAPP et son comité. Reste que les défis sont encore nombreux et qu'un renouvellement constant des parents engagés auprès de ce comité est la condition sine qua none pour un travail durable et de qualité. Nous cherchons donc activement de nouvelles personnes pour continuer le travail entamé en 2007.



Diversité culturelle

Dans le courant de 2007, le GAPP a appuyé diverses activités promouvant une meilleure prise en compte de la diversité culturelle à l'école. Elles ont suscité un grand intérêt auprès des parents, mais aussi de la Direction de l'enseignement primaire ou d'autres organisations (les associations communautaires, le Bureau de l'intégration notamment). Des sujets apparentés (la formation des enseignants, l'accueil des parents, Ethnopoly, Sacs d'histoires..) ont été abordés régulièrement à la CEP. **Le GAPP constate que c'est un domaine où la collaboration entre les Associations de parents et la DEP est particulièrement précieuse et souhaitée.**

Une première expérience d'**Ethnopoly** a été réalisée aux Avanchets le 1^{er} juin 2007 grâce à l'engagement de l'Association des parents d'élèves des Avanchets et de la maison de quartier. Les enseignants des Ecoles Salève et Jura ont apporté leur précieux concours à cette manifestation qui a enthousiasmé tous ceux qui y ont participé. Environ 160 élèves ont visité une trentaine de postes occupés par des parents d'élèves. Les échanges ont été riches et émouvants. Pour le GAPP l'atout principal de ce jeu est le renforcement de liens de proximité autour de l'Ecole et la valorisation des parents et des enfants issus de cultures différentes. Le GAPP a financé un film et une expo photo d'Ethnopoly toutes deux disponibles auprès du secrétariat. Cette expérience a pu être présentée à l'université en juin dans le cadre d'un colloque. En janvier le lancement du film et le vernissage de l'expo ont rencontré un vif intérêt (environ 100 personnes dont des personnalités phares dans le domaine étaient présentes aux Avanchets).

Le lancement du projet pilote **Sacs d'histoires** par la DEP a bénéficié du soutien du GAPP qui a coorganisé une réunion de promotion en juin 2007 à l'université en présence d'une cinquantaine d'enseignants et en a largement fait référence à la CEP (Commission de l'enseignement primaire où siège le GAPP, la SPG et la Direction de l'enseignement primaire). Le projet semble recueillir l'intérêt du terrain (enfants, enseignants et parents) et de la DEP qui a mis à disposition des moyens additionnels matériels et projette d'en faire un film pour assurer la promotion aisée de ce projet pédagogique.

Le GAPP s'est beaucoup investi dans la constitution d'un **réseau d'acteurs communautaires** actifs autour de l'Ecole en participant à diverses manifestations (conférence pour les brésiliens de l'Association Raizes, participation aux matinées contes à Tierra Incognita, échanges avec le CCSI, etc...). La rencontre régulière avec des associations comme l'Université Populaire Albanaise (UPA), Kultura, MIGRAF, Regards Africains ou encore Rinia a permis de constituer un réseau de travail intitulé le **GIEF (groupe de travail: Intégration Ecole-Familles)**. Les statuts du GIEF sont disponibles; il a pour objectif l'échange d'information et d'expérience mais aussi et surtout la formulation de projets collectifs pertinents sur le thème de la diversité culturelle et l'Ecole. Un premier projet, "Formation interculturelle destiné aux professionnels de l'éducation et du social actifs au sein de l'Ecole primaire genevoise", est en train d'être élaboré. Un coordinateur du GIEF a été nommé en la personne de l'ex stagiaire du GAPP Ambre Lavanchy. Des consultations institutionnelles sont en cours.

Le bulletin du GAPP distribué à l'ensemble des familles, en septembre était consacré à la diversité culturelle.



Réseau d'enseignement Prioritaire - REP

Depuis le début de l'année 2007, le GAPP est représenté par un membre de son comité, au sein du groupe de pilotage du Réseau d'enseignement prioritaire.

Cette demande, accordée par le chef du Département, a permis de pouvoir relayer le point de vue et les préoccupations des parents, sur un sujet d'actualité important de l'enseignement primaire.

En effet, les moyens mis en œuvre dans les écoles intéressent vivement les parents. Un fort taux d'élèves en difficultés scolaires, représentent un intérêt certain pour les parents.

Il s'agit également pour le GAPP de diffuser aux parents, via les APE, les informations importantes qui s'y rapportent, ou de transmettre à certaines occasions au DIP, la nécessité de certains courriers informatifs.

Pendant cette année 2007, le groupe de pilotage s'est penché principalement sur les sujets suivants :

- évaluation de l'expérience pilote REP à l'école des Tattes (Onex) ;
- réflexion sur l'évolution du REP ;
- identification des écoles entrant en REP à la rentrée 2007 ;
- mise en place d'un partenariat entre le Conseil d'Etat et les communes genevoises concernées.

Le GAPP maintient son intérêt à suivre la question du REP, et se fixe comme objectif pour l'année 2008, de mettre en place une plate-forme d'échanges avec les APE concernées.

Il va par ailleurs soutenir au mieux la création d'APE dans les écoles en REP qui n'en seraient pas encore pourvues, comme cela a été fait cette année à l'école des Libellules.

En 2007 les écoles suivantes sont entrées en REP:

Bachet Palettes au Grand-Lancy

Directeur: Pierre-Yves Duparc
environ 625 élèves

Cité-Jonction / Plantaporrêts à Genève

Directeur: Philippe Ducommun
environ 390 élèves

Bellavista à Meyrin

Directeur: Bruno Franzoni
environ 285 élèves

Libellules à Aire

Directeur: Didier Bonny
environ 360 élèves

Châtelaine

Inspecteur: Nicolas Reuland
environ 170 élèves

Pâquis-Centre à Genève

Directeur: Nicolas Bindschedler
environ 440 élèves



Conseils d'Établissements

Le GAPP participe depuis 2006 à des consultations concernant les conseils d'Établissement que le conseiller d'Etat, M. Beer désire mener à bien.

Cette année plusieurs réunions ont eu lieu notamment des séances regroupant tous les acteurs scolaires qui auront à s'occuper des conseils d'établissements ou à y prendre part et ceci pour tous les ordres d'enseignements. Il était intéressant de constater à quel point le concept est bien accepté voir assimilé en primaire, tant au niveau des enseignant-es que des parents. Et comme il est rejeté au secondaire par les enseignants et les associations professionnelles.

Cela ne modifie en rien le fait que pour le primaire l'entrée en vigueur des Conseils se fera durant l'année 08-09.

Dès la rentrée 07, une dernière phase de la consultation des partenaires par le DIP a eu lieu donnant naissance à un texte de règlement généraliste couvrant les trois ordres d'enseignement (primaire, cycle, post-obligatoire).

La phase suivante a consisté en des réunions pour la déclinaison du règlement pour chaque ordre d'enseignement en tenant compte de ses particularités.

Pour le primaire ces séances regroupaient le GAPP, la SPG, les directeurs d'établissement (ceux du REP) et le Point. Ces séances ont permis de dégager des points forts concernant :

1. La nouvelle version du règlement
2. Le lien entre le conseil d'établissement et le projet d'établissement
3. Les membres permanents et invités
 - 3.1 La participation des élèves
 - 3.2 Les modes d'élections des différents délégués
 - 3.3 La fixation du nombre de délégués par catégories
4. L'identification des obstacles à la mise en œuvre des conseils
5. La liste des ressources nécessaires à un bon fonctionnement des conseils.
6. Un calendrier de mise en œuvre



Les discussions sur tous ces points ont permis un large consensus. Des propositions ont été faites par la suite à la CEP qui devrait donner un préavis dans le courant du printemps 08 afin que le conseiller d'Etat ait en main toutes les remarques et puissent statuer sur le règlement définitif pour le primaire.

Le GAPP est satisfait de la manière dont se sont déroulés les travaux et attend avec impatience les résultats et la mise en place des conseils d'établissements.

GIAP, parascolaire

La question du parascolaire a été l'un des axes de travail du GAPP en 2007. Depuis plusieurs années, les délégués du GAPP exprimaient des difficultés à la fois de relations avec les équipes sur le terrain mais également et particulièrement des difficultés de compréhension quant au fonctionnement du GIAP. Ceci concernait autant les APE que les associations de restaurants scolaires, composées également de parents bénévoles. L'APE Seujet et Necker a d'ailleurs organisé, en mars 2007, une rencontre entre les parents et les responsables du parascolaire pour lever plusieurs zones d'ombre, rencontre à laquelle le GAPP était invité. Enfin, lors des Ateliers organisés en novembre 2006, l'un d'eux était consacré au parascolaire et les discussions ont permis aux parents d'exposer et de formaliser les problèmes. C'est à partir de la synthèse de cet atelier que nous avons travaillé en 2007. Les principaux axes étaient :

La Complexité du système : Qui s'occupe de quoi ? Répartition des tâches, des cuisines scolaires, du parascolaire. Quel encadrement ? Quelle chaîne de responsabilités ? Où s'adresser en cas de problème, qui joindre ? Quelle procédure ? Quelle instance(s) de médiation ? La Compatibilité entre « les règlements » de l'association du restaurant scolaire et celui du GIAP.

L'accroissement de la fréquentation, augmentation du nombre d'enfants et la question des critères d'acceptation.

Le personnel, le remplacement en cas d'absence et le taux d'encadrement.

Faire ses **devoirs au parascolaire** est-ce possible ?

C'est à partir de ces questions que le comité a travaillé.

Les relations GAPP/GIAP étant particulièrement tendues, l'objectif en 2007 était de poser les bases d'une relation constructive dans un climat serein et de confiance.

Pour se rapprocher de cet objectif plusieurs choses ont été faites :

Rédaction et envoi d'une lettre à Manuel Tornare, Président du GIAP, le 19 février 2007.

Nous l'informons des préoccupations des parents quant au fonctionnement du parascolaire, de notre nécessité d'y répondre et de notre volonté de dialogue. Nous le rencontrerons à l'occasion de la rencontre annuelle GIAP – GAPP, le 29 mars suivant.

Audition devant la commission de l'enseignement du Grand Conseil, le 21 mars 2007.

Suite au lancement d'une pétition en juin 2006 par les syndicats SIT et SSP/VPOD « Pour un budget parascolaire qui réponde aux besoins », celle-ci a été déposée devant le Grand Conseil. La commission de l'enseignement en a été saisie et a procédé à une série d'auditions dont celle du GAPP. Ne connaissant pas suffisamment le fonctionnement et le budget du GIAP, il était en effet difficile de se positionner sur le fond de la pétition et d'évaluer la pertinence de la demande. Au cours de cette audition nous avons néanmoins pu exposer devant les Députés du Grand Conseil, l'importance de l'offre parascolaire ainsi que la nécessité de l'adapter aux préoccupations des familles d'aujourd'hui.

Rencontre avec Mme Howald, les 5 juillet et 29 novembre.

Ces deux rendez-vous ont été des moments de prise de contact. Ils n'ont pas été évident tant la méfiance du GIAP envers les parents est importante. Nous passons pour des rôleurs qui ne se rendent pas compte de l'importance du travail réalisé. La première demande a été de communiquer aux parents au début de chaque année le nom des personnes composant l'équipe du parascolaire de leur école et la deuxième à inviter le conseil de direction à une Assemblée des Délégués. Si cette dernière a aboutie, nous restons en attente quant à la première. En principe, à la rentrée 2008, les familles dont les enfants fréquentent le parascolaire recevront un courrier présentant les équipes.

Assemblées des Délégués le 31 janvier 2008.

Pour la première fois la direction du GIAP a été invitée à une AD et elle a répondu favorablement à cette demande. Sont venues : Mme Claude Howald Cheffe de service, M. Didier Bellardant responsable du domaine RH Terrain, Mme Isabelle Gigon adjointe du responsable RH Terrain et M. Philippe Martignano, responsable du domaine Prestations. Ce déplacement en nombre était une marque d'intérêt pour ce que nous souhaitons mettre en place autant certainement, qu'un besoin de justification de leur travail devant les parents. Le GIAP a pu exposer les difficultés auxquelles il était confronté : recrutement du personnel, taille des locaux, augmentation du nombre d'enfants, un avenir incertain (la question du changement d'horaire scolaire les concerne au premier chef). Pour le GAPP, l'enjeu était de se placer dans une logique constructive et collective en profitant des expériences de terrain pour faire des propositions concrètes et avancer dans notre réflexion. Cette assemblée s'est déroulée dans un climat respectueux. Les parents ont pu rencontrer des représentants du GIAP, « avoir des visages » et le GIAP a pu apprécier la volonté de dialogue et de compréhension des parents. Il a été décidé de renouveler cette expérience chaque année.

Au cours de l'année nous avons également rencontré à deux reprises des représentants de la Fédération des cuisines scolaires. L'articulation entre les associations de restaurants scolaires et les équipes du parascolaires n'est pas toujours évidente et c'est pour cette raison que nous avons suscité cette rencontre. Elle a juste permis de prendre contact, une des personnes est venue à l'AD du 31 janvier. Il s'agira en 2008 d'approfondir cette question car plusieurs associations de restaurants scolaires rencontrent sur le terrain des difficultés avec les équipes et les parents font souvent la confusion entre les deux entités. Le travail mené en 2007 a permis de préciser les points de discussion avec le GIAP. Il faudra travailler sur la transmission de l'information entre ce qui se passe sur le terrain et la direction et le GAPP sera une ressource importante dans cette perspective de partenariat que nous souhaitons. Nous devons également poser deux autres questions relatives à la possibilité de faire ses devoirs au parascolaire et de venir chercher son enfant avant 18h.



Devoirs, temps de travail à la maison

La question des devoirs est une question récurrente dont est saisi le GAPP, un véritable serpent de mer. A l'automne 2006, le dossier du numéro 105 du bulletin du GAPP est consacré à ce sujet et le comité décide d'en faire un de ses axes de travail prioritaires en 2007.

Par ailleurs, le GAPP est invité à plusieurs réunions des Unités d'Action Communautaires de la Ville de Genève (UAC) qui dans le cadre de projets d'aide à la parentalité souhaitent mettre sur pied, en collaboration avec les APE, des « ateliers-devoirs ». Le GAPP demande alors que les « devoirs-TTM » soient à l'ordre du jour d'une Conférence de l'Enseignement Primaire (CEP), ce qui sera fait.

Afin de mieux comprendre les préoccupations des parents, de mieux cibler les problèmes un questionnaire est envoyé à toutes les APE membres pour récolter les avis des parents sur les questions suivantes :

- Pour ou contre les devoirs ?
- Posent-ils un problème à la maison ?
- Sont-ils adaptés au niveau de l'enfant ?
- Souhaiteriez-vous pouvoir bénéficier d'une structure d'aide aux devoirs ?

Des réponses,

- que les parents sont en grande majorité pour les devoirs,
- qu'ils posent souvent problème,
- qu'ils sont adaptés au niveau de l'enfant
- qu'une structure d'aide serait bienvenue.

C'est donc dans ce sens qu'à plusieurs reprises nous intervenons devant la Direction de l'Enseignement Primaire (la DEP) lors des CEP. En septembre la DEP nous informe que deux circulaires datées du 27 août sont sorties et prévoient des études surveillées dans toutes les écoles du canton et la mise en place de lieux d'études pour les enfants qui, sans connaître des difficultés d'apprentissage, rencontrent des difficultés à faire leurs devoirs chez eux (notamment à cause de l'absence des parents).



Pour le GAPP c'est une avancée très importante et il est demandé d'informer les parents de cette possibilité par l'envoi d'une lettre. La rédaction de cette lettre par la DEP pour laquelle le GAPP et la SPG sont consultés mettra 5 mois et sera envoyée le 14 janvier. Si l'on pouvait s'accommoder du délai c'est plus le contenu qui nous pose question. En effet, le texte est bien en deçà de celui des circulaires n'évoquant que les études surveillées et pas du tout les lieux d'études.

Si le GAPP se réjouit que le texte invite au dialogue entre les parents et les enseignants dès que les devoirs posent problème à la maison, il n'a pas compris pourquoi une partie a été amputée. A ce jour les réponses reçues sont largement insuffisantes et le GAPP en 2008 s'engage à comprendre ce qui s'est passé et à informer les délégués.

Incivilité, violence



En 2007, le GAPP a souhaité organiser une conférence grand public, ouverte largement aux non membres de notre Fédération. Le but était de faire connaître le GAPP au-delà du milieu de l'école et des parents d'élèves.

Cette conférence s'est tenue le 28 novembre 2007 à Uni Mail, sur le thème « y-a-t-il de la violence à l'école aujourd'hui ? », sont intervenues : Mme Dominique Chautems-Leurs du Point, Mme Anne Sprungli, enseignante à l'école de la Roseraie et M. Stocco, inspecteur.

La séance débutait par un exposé de Mme Dominique Chautems-Leurs puis par la présentation de l'expérience menée à l'école de la Roseraie, école particulièrement touchée, à un moment, par des actes d'incivilités de la part des élèves.

Malgré la qualité des débats et une diffusion assez large, le public était peu nombreux. Il ne s'agissait pas du « public GAPP habituel » et ceci fut un point positif. Cependant au vu de l'énergie demandée au comité pour préparer une telle conférence, la question du renouvellement de l'expérience mérite de se poser.



Secrétariat

En 2007 le secrétariat a été assurée à raison de 15h00 par semaine. La permanence était ouverte les mardis et jeudis sauf durant les vacances scolaires.

Outre l'accueil des membres du GAPP, la permanence téléphonique et les diverses rencontres; avec le DIP, la SPG, le GIAP, la FAPECO... le secrétariat assume l'organisation de toutes les assemblées, comités, ateliers, conférences. La gestion des postes de travail du GAPP et du Pédibus, la comptabilité et la facturation du GAPP et du Pédibus, l'actualisation des données concernant les fichiers informatique et de membres. Cette année un gros travail de recensement à été effectué grâce à la présence efficace de notre stagiaire. Cela a permis l'actualisation complète de nos fichiers de membres et des écoles qu'ils recouvrent. Une cartographie des APE du canton suivra. Nous avons aussi amorcé le travail d'organisation des séances d'informations sur la rentrée 2008 que M. Beer donnera aux parents. Ainsi que les dossiers suivants:

Bulletins du GAPP:

En 2007, nous avons publié deux bulletins les numéros 105 et 106 respectivement consacrés aux enjeux de l'école de demain et à la diversité culturelle. Le bulletin du GAPP même s'il est apprécié de ses lecteurs reste très gourmand en temps et en finances, des modifications se profilent donc pour 2008.

Info GAPP:

10 Info GAPP sont parues cette année. Reprenant l'actualité du comité, du secrétariat et des membres, elles permettent une bonne vue d'ensemble de notre travail et un bon résumé de l'actualité du comité.

Site Internet:

Le travail de refonte du site s'est poursuivi grâce aux fonds de la Loterie. Un remaniement qui permettra une actualisation plus simple et une meilleure réactivité et convivialité. Le tout sera terminé début 2008. Le site internet du GAPP est visité de nombreuses fois chaque mois par des membres du GAPP et aussi par des personnes de l'Université comme en témoignent les statistiques de gestion du site.



Plaquette de présentation du GAPP et des APE:

Un important travail de conceptualisation et de rédaction à été fait grâce à la bonne participation des APE en vue de la réalisation d'une plaquette de présentation du GAPP et des APE. Cette plaquette est financée par le Loterie Romande et paraîtra début 2008. elle sera ensuite traduite en cinq langues.

Photocopies:

Le service de photocopies gratuites pour les membres a bien fonctionné en 2007, année de son lancement. Les membres du GAPP peuvent venir avec leur papier pour faire leurs copies gratuitement. Cela leur permet de réaliser des économies importantes. Nous avons étoffé ce service en mettant à disposition des membres la possibilité de plastifier et relier des documents. Ceci grâce au soutien de la Fondation Willsdorf.

Etiquettes:

Les membres du GAPP ont la possibilité de commander les étiquettes autocollantes et listes de classes des écoles qui les concernent. Cela leur permet d'adresser du courrier à leurs membres ou de consulter les listes des classes. Ce qui est pratique pour les diverses manifestations qui sont organisées chaque année par les APE.

Assemblées des délégué-es:

6 assemblées des délégué-es ont été organisées ainsi qu'une assemblée générale ordinaire et une assemblée générale extraordinaire-assemblée des délégué-es. Outre les points habituels de chaque AD et les échanges entre APE, nous avons abordé les thèmes suivants: la diversité culturelle, le service médico-pédagogique, le règlement d'application de la loi votée en septembre 06. Les délégué-es ont été régulièrement tenus au courant de l'évolution des dossiers suivis par le comité et le GAPP en général. Pour 2008 les thématiques seront plus nombreuses et régulières car nous nous sommes rendus compte que cela nous amenait un public plus nombreux et régulier.

Semaine sans télévision:

La secrétariat soutient les membres qui s'investissent dans l'organisation de la semaine sans télévision. Cette année une dizaine de membres a organisé des activités ayant pour but d'éloigner les enfants de la télé pendant une semaine et de susciter la réflexion au sujet de leur consommation télévisuelle.

Le GAPP avec le soutien de la Loterie Romande rembourse les frais liés à l'organisation d'événements durant cette semaine thématique.

**Recherche de nouveaux membres:**

Ce dossier couvert par le secrétariat n'a pas pu être complètement satisfaisant faute de temps. Mais des résultats se profilent tout de même pour 2008. Un soin tout particulier devra être apporté à ce sujet l'an prochain.

Rapport des commissions

Le GAPP est représenté dans les commissions suivantes;

COMMISSIONS OFFICIELLES

Conférence de l'Instruction Publique, CIP

Alberici Ricardo Stéphanie Levrat Thorel Ruegsegger Anne Astrid Hutter

Conférence de l'Enseignement Primaire CEP

Alberici Ricardo Godenzi Beata Klein Joelle Stéphanie Baron Levrat

Anne Thorel Ruegsegger Vitali Capraro Myriam

Remplaçants : Mazza Laetitia, Noti Aegerter Sandra, Merlini Claudio

CCISPH (intégration des enfants handicapés)

Gaillard Natascha

Cinéma

Hutter Astrid

CCER

Ruffieux Sébastien

CODEP – conseil des déplacements

Lanci-Montant Françoise Pédibus

GROUPES DE TRAVAIL PARITAIRES

GIAP

Stéphanie Levrat Hutter Astrid

Commission culturelle

Rita Arondel Annick Garrido Noti Aegerter Sandra

FAPERT

Marc-Olivier Delapierre

Espaces de Jeux en ville

Rambach Renaud

Les délégué-es qui représentent le GAPP sont élus par l'assemblée des délégué-es et représentent les parents d'élèves. Ils doivent être membres d'une APE, membres du GAPP mais n'ont pas besoin de faire partie d'un comité. Nous leur demandons toutefois de venir aux assemblées des délégué-es et de faire chaque année un rapport sur leur participation à ces séances. Rapports détaillés dans les pages suivantes.

Des jetons de présences sont versés pour certaines commissions, le GAPP demande une rétrocession de 50% de la somme totale, cet argent permet de rehausser un peu le budget annuel et le travail de suivi des commissions. Cela permet aussi de rappeler que l'on y représente les parents et que l'on ne siège pas à titre individuel.

Ces commissions sont importantes car elles permettent aux parents d'être représentés au niveau cantonal et dans certaines commissions de prendre part aux prises de décisions.

Conférence de l'Enseignement Primaire-CEP

REGLEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET NOUVEAU FONCTIONNEMENT

(a été abordé dans différentes séances).

A la rentrée 2008, le nouveau fonctionnement sera mis en application dans 94 établissements. Le Conseil d'Etat encourage cependant à continuer les avancées de la rénovation : la collaboration des enseignants entre eux, la différenciation pédagogique et les différentes mesures d'accompagnement et d'appui à disposition des élèves, ainsi que les relations suivies avec les parents. Entre 2008 et 2009, les projets d'établissement et le conseil d'établissement doivent être mis en place dans tous les établissements.

Le conseil d'établissement tient compte du projet d'établissement et les partenaires créent un lien dynamique pour mettre en place le projet. Les modalités de décision tiennent plus d'un consensus que de mettre des décisions aux votes. Chaque établissement devra élaborer un projet d'établissement adapté aux besoins spécifiques des élèves de l'établissement.

Quelques points ont été soulevés:

- Directeur et équipe enseignante : un important travail de mise en place avec les projets, si les conseils sont à organiser en même temps alors la surcharge de travail sera énorme.
- Le CO et PO sont assez réticents à créer des conseils d'établissement.
- Pour la SPG le Conseil d'établissement est nécessaire au projet de l'école, mais demande un règlement validé, ce qui pourra calmer les appréhensions de certains enseignants.

ETUDES SURVEILLEES et DEVOIRS A DOMICILE

(ont été abordés dans plusieurs séances également).

Le GAPP a remis la question des devoirs à l'école sur le tapis.

Il est rappelé que les Etudes surveillées sont prévues exclusivement pour les enfants en difficulté, ce sont des mesures d'accompagnement, et sont proposées exclusivement par les enseignants.

Il y a encore des difficultés pour les enseignants pour la mise en place des 2 possibilités : Etudes Surveillées (appui) et Lieux pour le Travail Personnel. Dans tous les cas, le but principal reste toujours de pousser l'enfant à l'autonomie dans ses devoirs.

Une lettre aux enseignants et aux parents (ES et TTM) a été proposée. Les modifications apportées au projet de lettre, par le GAPP, n'ont pas été retenues. La lettre reste finalement très compliquée et confuse pour les parents. La SPG note qu'il n'est pas mentionné que les parents peuvent aussi faire la demande que leur(s) enfant(s) puisse(nt) bénéficier des ES.

EVALUATIONS

La direction de l'enseignement sera très attentive à la bonne application des nouvelles directives (notes). Il y aura des contrôles stricts effectués par les inspecteurs.

EPREUVES CANTONALES

Il a été noté parfois un non-respect des consignes de la part de certains enseignants :

Distribution des épreuves 15 jours avant la date et certains enseignants orientent le travail en classe en fonction des épreuves.

Il a été demandé d'avoir une certaine maîtrise du processus de distribution, étant donné que les épreuves sont notées et comptent dans la moyenne. Il a été suggéré que les enseignants titulaires ne fassent pas passer les épreuves (pour les 6P). Pourrait être une piste de réflexion pour le projet d'Etablissement.

La SPG ne veut pas accorder trop d'importance à ces épreuves cantonales ! Cela reste un outil pour évaluer le système.

Petit rectificatif quant à la finalité des épreuves : En premier, et avant tout, est une évaluation des élèves. En deuxième, peut servir à l'évaluation du système. De plus, il sera tenu compte des épreuves lors de l'orientation.

CYCLE D'ORIENTATION

Commission générale de la formation de l'enseignement secondaire 1 (CO1) : présentation du rapport par Mme Paule Papparou-Laplace.

VIOLENCE – ACCIDENTS – SURVEILLANCE A LA RECREATION

INFORMATION A DONNER A TOUS LES PARENTS SOUCIEUX DE CONNAITRE COMMENT SE REGLENT LES RECREATIONS :

L'inspecteur/trice voit avec tous les enseignants comment sont réglées les récréations pour chaque école.

Dans beaucoup d'écoles, une charte est éditée et en tous les cas un règlement est de rigueur.

Une adresse sur le web à parcourir avec une foule d'informations pour toutes les personnes intéressées par le sujet : www://climatscolaire.ch

Les établissements qui fonctionnent bien au niveau de la sécurité dans l'école, présentent les caractéristiques suivantes :

- Règles sont explicites et souvent rappelées.
- Forte responsabilisation collective des enseignants.
- Responsabilisation des élèves pendant les périodes de transition.
- Concierge et animateurs parascolaires intégrés à part entière.
- Dispositif de communication performant, notamment envers les parents.

Le problème se pose de façon plus aiguë dans les « Zones grises » dans lesquelles certains enfants, même petits, échappent à toute surveillance. Entre 11h30 et 12h et entre 16h et 16h30 : qui est responsable de la surveillance dans ces moments-là ?

Il existe une convention qui réunit les enseignants et le GIAP et qui stipule que l'enseignant reste environ 20 min. en cas de retard des parents, passé ce délai, l'enfant est confié au parascolaire qui lui offre goûter / repas. Une lettre est adressée aux parents en cas de récurrence. Ces directives sont remises à chaque enseignant depuis la rentrée 2006.

**LOGICIEL SIGNA**

Logiciel qui permet de recenser, de manière la plus anonyme possible, les actes de violence graves. Il existe actuellement un groupe de pilotage pour établir l'utilisation des données :

- type d'infos nécessaires pour l'école pour qu'elle réagisse à temps,
- autres infos qui devraient accompagner les chiffres bruts,
- quelles infos peuvent être divulguées en interne et en externe.

Le logiciel a été mis à la disposition de tous les établissements entre janvier et mars 2007. Le recensement se fait par une personne nommée pour un district ou par établissement.

Les données sont classées par ordre d'enseignement (primaire, CO et post-obligatoire).

Chaque établissement garde pour lui ses propres données.

Sur 6 mois : analyse et rapport pour validation par le comité de pilotage SIGNA, au 5 décembre 2007. La date de la diffusion publique sera choisie par Ch. Beer. Il n'y aura pas de noms d'établissement.

SPG : et après ... ? Réponse : ces chiffres devraient inciter les enseignants à chercher des solutions. Se servir de la brochure sur le climat scolaire et chercher les moyens à mettre en œuvre pour rétablir si besoin un climat plus serein.

A Genève, on recense quelques élèves pour mille qui sont réellement confrontés à la violence. Distribution d'un questionnaire, outil pour donner le point de vue sur le climat de l'école et permettre le débat au sein de l'école.

CAMPS MULTICOLORES

Vu la diminution de la part de l'état, le principe même des camps et autres sorties est fortement remis en question.

L'enseignant est seul pour toute l'organisation et doit s'occuper de tout le budget avec des coupes assez importantes de l'état. De plus on peut noter un certain désintérêt de certains parents.

Présentation du fonctionnement des Camps multicolores par M. Didier Kneuss, adjoint de direction au Service des Loisirs et de la Jeunesse de l'Etat de Genève.

Ces camps ont principalement lieu été-automne-hiver. Classes bénéficiaires : 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} P et enseignement spécialisé (SMP).

Les objectifs sont principalement de permettre d'établir des contacts différents entre les enseignants et les élèves, de compléter l'apprentissage de la vie en communauté et de faire découvrir des cadres différents. Pratique de disciplines culturelle, artistique, autres...

Il existe les camps en gestion organisée (clé en main) : Tout est organisé, le transport, les repas et l'animation. Et les camps en gestion libre : l'enseignant est complètement responsable de l'organisation du séjour. L'enseignant doit s'assurer que l'établissement est conforme aux normes de sécurité. Si le lieu n'est pas connu de la SLJ, doit remplir une fiche de renseignement. (il y a une subvention du DIP selon le budget remis par l'enseignant).

Pour le financement : La part parentale varie de 130.- à 170.-

Communes : très fortes disparités selon les communes. Pose un réel problème d'équité sur lequel le GAPP aimerait se pencher.

En 2008, le DIP va augmenter sa subvention de 50'000.- (pour un total de 800'000). La part parentale : n'a pas bougé depuis 1999, va augmenter de 10.- (5.- pour l'enseignant et 5.- pour le SLJ).

Location des skis : remise en question, vu les coûts qui augmentent chaque année, et le port du casque sera obligatoire. L'achat se fera par le Département (environ 50'000.-).

Ouverture d'un groupe de travail pour étudier les différentes façons de distribuer les fonds du SLJ selon les communes « aisées » et « moins aisées ». Le GAPP s'est engagé dans ce groupe de travail.

BROCHURE du SRED

Présentation de la brochure : *L'enseignement à Genève*, par Mme Odile Le Roy Zen Ruffinen, collaboratrice scientifique.

Présentations des indicateurs : données statistiques sur différents faits relatifs à tout le parcours préscolaire, scolaire obligatoire et post-obligatoire. Un indicateur n'explique pas, il décrit une situation donnée dans le temps. Visiter le site : <http://www.geneve.ch/sred/> aller sur Statistiques et prévisions.

Quelques exemples : Population scolarisée à Genève a augmenté de 10% entre 2000 et 2005

La part des dépenses du DIP dans l'ensemble des dépenses de l'Etat retrouve son plus bas niveau.

Les dépenses engagées par élève dans l'enseignement primaire et secondaire sont en baisse.

L'accès direct à l'apprentissage à l'issue du Cycle d'orientation continue de diminuer.

Dans le cadre du projet des conseils d'Etablissement, quelques indicateurs seront présentés lors des conseils pour aider à appréhender les différents points sensibles.

SITUATION DES ELEVES MIGRANTS

La question est soulevée d'ouvrir les écoles pour des cours de langues. Avec ou sans le concours du consulat ? Une commission est-elle nécessaire ? (invité par la communauté Albanaise). Généralisée ou pas ? La commission enfants-migrants est devenue une commission technique.

Le GAPP demande que soit activé un dialogue entre la direction de l'enseignement primaire et les associations communautaires, la DEP entre en matière sur le sujet. Le GAPP a présenté ses projets concernant la diversité culturelle.

ENSEIGNEMENT SPECIALISE

Un mandat a été délivré par le DIP, sous la direction de M. Dandelot, M. Biffiger et Mme Seb (enseignement spécialisé), pour le fonctionnement de l'enseignement spécialisé à Genève. Un accord intercantonal a été voté et adopté.

La RPT (en allemand, *Nouvelle Péréquation Parlementaire*) sera mise en application dès janvier 2008. Dès 2008, les prestations AI seront reprises par le DIP, Service Médico Pédagogique. Pendant 3 ans, le canton doit offrir les mêmes prestations que proposaient l'AI. Les mesures seront automatiquement

reprises à partir des évaluations faites par l'AI.

Dès janvier 2008, les décisions des grandes fondations seront reprises par le DIP. La prise en charge se fait de 0 à 20 ans. Projet de loi sur l'intégration scolaire : intégration des enfants et adolescents handicapés et « à besoins spécifiques », veut favoriser les mesures intégratives au lieu de séparatives.

Dès 2011, les cantons seront souverains : l'enseignement spécialisé sera géré par les cantons qui définiront la prise en charge : formation – collaborateurs- ratio d'accompagnement.

Mandat (dès le 23.11.07) de l'enseignement spécialisé, devra prendre en compte tout ce qui se passe dans le domaine privé et public. Tous les partenaires concernés seront contactés.

Enquête « HYGIENE A L'ECOLE : JE M'EN LAVE LES MAINS ? »

Présentée par la Doctoresse Claire-Anne Wyler du Service santé de la jeunesse.

Le but principal étant de la promotion de l'hygiène dans les classes. Cette enquête a été effectuée sur la base de questionnaires distribués aux élèves, aux enseignants et à la direction, dans les écoles du Primaire et du CO.

Les problèmes les plus fréquents sont le manque de papier toilette, soit celui-ci jonche le sol, soit dans les toilettes et les bouchent, et le manque de savon. Les toilettes fermées.

Au Primaire, on peut remarquer une bonne connaissance des règles d'hygiène concernant le lavage des mains après avoir été aux toilettes et avant de manger (mais pas après un éternuement !). Un rappel fréquent de la part des enseignants au sujet des règles à suivre est toujours nécessaire.

Une campagne va débuter dans le courant de l'année 2008. Se décline sous 3 aspects : Affiches et projet pédagogique, équipement dans les écoles, respect et sécurité.



Conférence de l'Instruction Publique CIP

Règlement de l'enseignement primaire

Grandes orientations: un rythme de trimestres est maintenu. Il convient de rappeler que le peuple, en plébiscitant l'initiative 121, a plébiscité non seulement les notes, mais aussi les moyennes trimestrielles et annuelles.

En l'occurrence, il y aura une moyenne trimestrielle et une moyenne annuelle dans chaque branche. Par ailleurs, il existe un certain nombre de points que le Département entend développer, les directions d'école et les conseils d'établissement, en particulier. Selon le principe de réseau d'enseignement prioritaire, il apparaît également essentiel de donner davantage de moyens aux écoles qui interviennent dans les conditions sociales et économiques les plus défavorables.

Le cycle d'orientation

Genève vient d'innover en matière politique, avec le lancement à quelques mois de décalage, de deux initiatives sur le même sujet, avec des approches contradictoires, cas que la Constitution n'a pas prévu.

Il est donc apparu préférable de rechercher un consensus avant de présenter un texte définitif à la Commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil. Ces éléments de consensus pourraient être résumés de la manière suivante:

- a) Prendre en compte le fait que le peuple genevois en 2001 refusait la 7ème hétérogène et, d'une certaine manière, plébiscitait le système des sections.
- b) Les sections devraient être accompagnées de "passerelles" qui permettent l'orientation tout au long du CO, et non seulement une réorientation vers le bas qui est souvent de fait une évolution constatée.

Le Département est néanmoins conscient que le débat sur le CO ne commence pas et ne s'arrête pas à travers les structures (sections ou classes hétérogènes). Il s'agit cependant, même si cela est peu déterminant du point de vue des résultats, de rétablir un minimum de rapport de confiance qui est une des conditions cadres pour un bon fonctionnement de tout système scolaire.

Finalement, c'est plus de trente ans d'hésitations et de conflits larvés et non réglés qui vont être tranchés par cette décision populaire. A titre de rappel, André Chavanne, magistrat socialiste élu en 1961, a appliqué et développé un CO que son prédécesseur, Alfred Borel, Conseiller d'Etat radical, avait engagé du point de vue du concept. Cela s'est traduit par la réforme II, dit système hétérogène, qui, dès 1971, accompagnait l'ouverture d'un nouveau CO, le cycle de Budé. Il y a eu ensuite, en 1974, le cycle des Coudriers, puis, en 1975, celui de Bois-Caran. Pourtant, en 1976, André Chavanne a choisi de stopper l'extension de la réforme II, laissant ainsi une grande majorité d'établissements fonctionner selon le système des sections. Enfin, la loi sur la 7ème hétérogène a été refusée par décision populaire laissant ainsi la perspective de devoir prendre des décisions qui, de toute manière, amèneront à un cycle harmonisé.

Fonctionnement de l'enseignement primaire: projets en cours.

Présentation du document " L'école primaire genevoise face aux nouvelles réalités urbaines " Le canton de Genève est depuis 1990 un pôle de croissance démographique et économique, avec dans le même temps une forte croissance des inégalités (paupérisation et rupture de la mixité sociale dans certains quartiers). L'école genevoise doit dès 1990 faire face à une forte croissance de ses effectifs, avec des dépenses publiques pour l'éducation en stagnation voire même en légère diminution dans certains domaines. Durant cette même période s'engagent de multiples réformes scolaires et pédagogiques, avec des effets de bouleversement importants à l'intérieur des ordres d'enseignement et des différentes filières de formation. L'école est au centre du débat politique, avec un glissement du cli

vage gauche/droite vers celui de l'opposition entre modernité et tradition) et l'augmentation des inégalités sociales se traduit par un certain nombre d'impacts, que ce soit au niveau de l'échec scolaire, des problèmes sanitaires et sociaux ou encore de la montée des incivilités.

La nouvelle politique en matière de scolarité obligatoire se base sur: les 13 priorités pour l'instruction publique genevoise; l'harmonisation scolaire; la refonte du système de formation des enseignants; la revalorisation de la fonction d'enseignant primaire; la création d'une direction de l'enseignement obligatoire; la création d'un réseau d'enseignement prioritaire (REP); la réorganisation du DIP autour des établissements scolaires et d'un service public de proximité.

Il est important de rappeler un certain nombre de chiffres qui caractérisent l'école primaire genevoise actuelle: plus de 35'000 élèves; plus de 2'500 postes de collaborateur-trice-s dont plus de 2'200 postes d'enseignants; 30 inspecteurs et inspectrices pour encadrer les élèves (25 pour la division ordinaire et 5 pour la division spécialisée); 275 responsables d'écoles (44 postes) et maîtres principaux; 215 bâtiments scolaires (164 écoles), 39 institutions spécialisées; 1'670 classes et 19 regroupements spécialisés.

Le nouveau fonctionnement des établissements scolaires repose sur un certain nombre de principes: Création d'une centaine d'établissements scolaires à partir des 164 écoles existantes (une ou plusieurs écoles par établissement); Suppression des fonctions d'inspecteur, de maître principal et de responsable d'école, pour les remplacer, dès la rentrée 2008, par des directions d'établissement.

Un projet pilote a été lancé à l'école des Tattes/Gros Chêne d'Onex à la rentrée 2006 et que six nouvelles écoles entreront dans le REP dès la rentrée 2007: Vernier (Châtelaine, Lignon et Libellules), Meyrin (Bellavista), Lancy (regroupement des Palettes et du Bachet), Ville de Genève (regroupement de Cité-Jonction et des Plantaporrêts).

Règlement de l'enseignement primaire: mise en application à la rentrée 2007

Le nouveau règlement touche peu de choses dans le cycle élémentaire. La votation portait en effet seulement sur le cycle moyen (3P-6P), où un bilan certificatif sera effectué chaque année, qui reprendra les notes de chaque trimestre ainsi que les notes des épreuves cantonales pour la 4P et la 6P. A noter que l'évaluation sera calculée à la demi note pour le trimestre, et au dixième pour les moyennes annuelles. La volonté du département est que les parents soient bien informés. Les premières pages du livret contiendront donc un certain nombre d'éléments importants: les généralités portant sur les informations complémentaires au livret scolaire, les disciplines scolaires évaluées, les épreuves cantonales, le redoublement, les mesures d'accompagnement, les cours de l'anglais et de la culture d'origine, etc... L'élève ayant obtenu 4,0 de moyenne annuelle en Français I et II et en Mathématiques est promu dans le degré suivant. S'il a entre 3,0 et 4,0 de moyenne annuelle dans une ou plusieurs de ces disciplines, il passe par tolérance, avec mesures d'accompagnement. Lorsque l'élève n'a pas obtenu 3.0 dans l'une de ces disciplines, l'inspection ou la direction décide, après consultation des enseignants et des parents, du passage par dérogation avec mesures d'accompagnement ou du redoublement. Celui-ci est possible une seule fois dans toute la scolarité primaire. Comme indiqué dans le projet de livret scolaire, " ces mesures d'accompagnement sont des dispositifs mis en place par les enseignants dans le cadre de l'enseignement en classe ou hors de la classe. L'objectif de ces mesures est d'assurer la progression de l'élève qui passe par tolérance ou par dérogation. " Pour ce qui est du passage au CO, aucune modification n'interviendra pour la rentrée 2007. Le point important reste le seuil de 4 à atteindre pour déterminer que les objectifs sont atteints.

Accords inter cantonaux sur la scolarité obligatoire et l'espace romande de formation:

Les conséquences de la mise en œuvre, d'ici 2012 au plus tard, des accords intercantonaux suisses et romands sont nombreuses pour Genève:

a) scolarisation des enfants dès 4 ans (même si une grande majorité des enfants de 4 ans fréquente l'école aujourd'hui, il n'existe aucune obligation formelle à ce niveau dans notre canton);

b) alignement des temps d'enseignement ce qui entraîne une remise en question du mercredi matin

de congé. Il y a en la matière une exception genevoise, s'agissant du nombre de jours où les enfants vont à l'école primaire (4 jours à Genève, au lieu de 4,5 dans les autres cantons);

c) examen de la question des "périodes-blocs". Genève a déjà à l'heure actuelle une offre de périodes-blocs, avec des enfants qui commencent tous l'école à peu près en même temps le matin. Il s'agit aussi de poursuivre le développement de la prise en charge du parascolaire à midi. La question de l'horaire continu sera aussi à l'examen à Genève, bien que non préconisée par HARMOS, avec par exemple l'hypothèse d'une offre d'enseignement et une prise en charge des enfants de 8 heures à 14 heures, l'après midi étant réservée à des activités péri et para scolaires. Cette question, qui touche uniquement l'enseignement primaire, est sensible. Elle fera l'objet d'une étude du SRED, avec aussi différents sondages qui seront effectués.

d) introduction de l'apprentissage d'une deuxième langue dès la 5P (l'anglais).

Rentrée scolaire 2007-2008

Le Président souhaite tout d'abord évoquer le règlement sur les notes qui concerne l'enseignement primaire. Il s'agit pour rappel du règlement d'application de l'initiative votée le 24 septembre dernier par 74% de la population. Le Président avait alors annoncé que le nouveau règlement serait sous toit dès la rentrée 2007, et qu'il inclurait les notes au sens des travaux notés ainsi que les moyennes. Cet objectif a été respecté et l'on peut aujourd'hui compter sur ce règlement d'application, qui a donné lieu à un nouveau livret scolaire, ainsi que sur un plan d'études qui décline les objectifs d'apprentissage sur un mode annuel.

Le Président tient ensuite à mettre en évidence un point de projet important, celui de l'extension du réseau d'enseignement prioritaire (REP). Huit écoles formant six établissements ont aujourd'hui rejoint le REP. Ces écoles ont pour cadre des communes différentes: Genève, Lancy, Meyrin, Vernier. Le Président rappelle que l'essentiel du réseau d'enseignement prioritaire consiste en trois points: des moyens supplémentaires, l'anticipation et enfin la présence d'un éducateur à plein temps. Par rapport à cette extension du REP, le Président invite les membres de la Commission à prendre connaissance du 1er rapport intermédiaire du SRED, effectué après une année d'expérience à l'école des Tattes/Gros Chêne à Onex. Ce rapport met en évidence une très nette amélioration de la situation par rapport aux années précédentes. Il donne un certain nombre d'éléments-clé pour la suite des opérations, notamment s'agissant de la nomination des directeurs d'établissement. Tout en soulignant l'importance d'une direction de proximité, il insiste en effet sur les difficultés d'une telle démarche.

Avenir du CO

Le Président relève qu'un certain nombre d'éléments imposent d'être prudents. L'objectif recherché est de proposer, à travers le consensus, un projet apte à recevoir le soutien de forces qui dépassent les clivages politiques. Le Cycle d'orientation devra, dans le contreprojet, reprendre les grandes lignes du CO original, à sections, enrichi de passerelles.

Deux points d'importance se trouveront forcément en conséquence modifiés:

le passage entre le primaire et le Cycle d'orientation et la transition entre le CO et le PO.

Quelques principes ont à partir de là été retenus:

- une école plus exigeante, mais pas plus sélective
- un renforcement du rôle de l'orientation, particulièrement promotionnelle
- la volonté de lutter contre les inégalités sociales
- une amélioration de la prise en charge des élèves les plus faibles
- des débouchés clairement identifiés pour chaque élève promu.

La mise en œuvre du modèle aura un impact à la fois sur l'enseignement primaire (EP) et l'enseignement post obligatoire (PO):

En ce qui concerne l'EP: maintien ou modification des normes de passage EP-CO 2007. Pour ce qui est du PO: adaptation de l'insertion dans les filières Le modèle repose par ailleurs sur un certain nombre de principes:

La valorisation de la formation professionnelle, avec un certain nombre d'objectifs fixés pour les orientations en fin de 9ème: 50% de MaturitéS ("S" = matu pro intégrée et matu gymnasiale) (accès aux filières qui conduisent directement au certificat de maturité); 15% à l'École de Culture Générale (ECG); 30 % pour la formation professionnelle (y.c. commerce); 5% de redoublement et autres.

La majorité des élèves entrent aujourd'hui en 7ème en regroupement A, avec ensuite une réorientation principalement, par l'échec, ce qui n'est pas ce qu'on peut offrir de mieux.

L'orientation promotionnelle consiste à aller vers des sections à exigences plus élevées. Elle implique un resserrement des normes d'admission à l'entrée du CO, ce qui n'est pas réalisable avec les flux actuels en 7ème: 75% d'élèves en A, 20% en B et 5% en C.

Ces proportions déséquilibrées renforcent en outre chez les élèves qui n'ont pas accès au regroupement A, un sentiment de marginalisation. Le Président ajoute que l'on est passé, en ce qui concerne l'entrée au CO, d'une logique de 30 à 80% en regroupement A, sans aucune démarche volontaire ni décision politique, mais par simple évolution des mentalités. On perd ensuite chaque année un certain nombre d'élèves inscrits au départ en regroupement A. Par ailleurs, pour les élèves arrivant au CO en B, aucune réorientation n'est ensuite possible vers le A. On écarte donc les "mauvais" élèves dès la fin de la 6P, sans leur donner de seconde chance. Le système de passerelles qui est aujourd'hui privilégié a pour but d'éviter cette logique, même s'il contribue peut-être à resserrer les exigences au début.



FAPERT

Elu le 14 avril 2007 par le GAPP comme nouveau délégué du GAPP à la FAPERT, j'ai participé à leur assemblée générale ainsi qu'à deux séances.

Qu'est-ce que la FAPERT ?

C'est la Fédération des Associations de Parents des Ecoles Romandes et Tessinoises. C'est une association sans but lucratif, neutre sur les plans politiques et confessionnel. Elle regroupe huit associations cantonales de parents d'élèves, soit environ 17'000 membres individuels.

Elle a notamment pour buts :

- d'informer ses membres sur les structures scolaires suisses et étrangères,
- de coordonner les activités de ses membres,
- d'entreprendre des actions communes dans les domaines du partenariat entre les familles et les institutions scolaires, de la coordination des systèmes scolaires romands etc.

La FAPERT s'intéresse aussi de très près à la mise en place des réformes scolaires cantonales et à l'harmonisation des moyens d'enseignement au niveau romand. Les enjeux actuels et futurs sont considérables.

Thèmes principaux abordés

- la présentation d'un projet tessinois « Parole non dette » de prévention primaire des abus sexuels chez les enfants. Le but est de permettre à ceux-ci de reconnaître toute interaction à connotation sexuelle entre eux ou avec des adultes ;
- l'état des lieux sur les sujets à traiter par un groupe de travail réunissant des membres de la FAPERT et du SER (Syndicat des enseignants romands) ;
- l'actualisation et la maintenance du site internet de la FAPERT ;
- les présentations de la coordination du Pédibus sur le plan romand ainsi que de l'Association suisse des écoles à horaire continu ;
- la représentation de la FAPERT au Forum des langues de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

D'une manière générale, une large place est consacrée à l'échange d'informations apportées par chaque canton. Cela nous permet d'enrichir nos connaissances réciproques et d'apporter une contribution importante à l'établissement de nos lignes d'actions futures.



GIAP

Comme chaque année se tient une séance officielle entre le GAPP et le comité du GIAP. Cette séance est présidée par le président du GIAP, M. Manuel Tornare. En principe, le GAPP envoie ses questions préalablement et des réponses sont apportées lors de la séance. En 2007, nous n'avons pas procédé de la sorte et sommes venues relayer les remarques, préoccupations et constats les plus souvent exprimés au niveau des APE.

Le comité du GIAP a été étonné de cette nouvelle manière de procéder, cette séance a même été, à certains moments, assez houleuse.

Nous avons insisté sur le fait qu'aujourd'hui de plus en plus de familles ont besoin de recourir à ce service. Néanmoins beaucoup ne comprennent pas le mode fonctionnement du GIAP, les critères d'acceptation des enfants, la distinction dans les communes entre le restaurant scolaire et le parascolaire et ne savent pas non plus auprès de qui s'adresser en cas de problème. La complexité du système, l'accroissement du nombre d'enfants fréquentant le GIAP et le taux d'encadrement inquiètent les familles. Le fait que 21'500 enfants soient inscrits au parascolaire n'est pas aux yeux du GAPP, une réponse suffisante et satisfaisante qui justifie le fait de ne pas prendre en considération les préoccupations des parents.

La séance fut marquée par un climat de méfiance envers le GAPP considéré comme une somme de parents râleurs et ingrats. Il a fallu du temps et de la persévérance pour que s'installe un échange plus respectueux.

Le GAPP a tenu à se montrer conscient des difficultés rencontrées par le GIAP :

- son budget : cf pétition « pour un budget parascolaire qui réponde aux besoins ! », les collectivités publiques (financent le parascolaire à 90% -10% payés par les parents) peuvent-elles augmenter leur participation ?
- personnel : l'horaire de travail demandé aux animateurs est difficilement compatible avec un autre emploi.
- augmentation des effectifs des enfants qui fréquentent le restaurant scolaire et les activités surveillées à 16h
- les attentes des parents par rapport à ce qu'offre le parascolaire : une surveillance active, activités éducatives, encadrement strict, activités libres, composition des repas...
- les parents qui ne préviennent pas lorsque leurs enfants ne viennent pas.
L'attitude de certains enfants avec des problèmes de comportement.

Mais nous avons également tenu à insister sur les difficultés rencontrées par les associations de restaurants scolaires et des APE. Ce sont des parents bénévoles qui s'engagent et face à la charge de travail, se pose les traditionnelles limites inhérentes à l'engagement bénévole. L'objectif de cette séance pour le GAPP était d'affirmer et de faire part de sa volonté de dialogue et d'intensifier nos relations avec le conseil de direction et avec Mme Claude Howald en particulier, cheffe de service, pour favoriser la mise en place d'un véritable partenariat. Au départ reçue comme une proposition incongrue parce qu'inhabituelle, l'année écoulée nous laisse penser que les bases ont été posées, le ciel s'est dégagé mais il reste brumeux.



Commission Consultative de l'Intégration Scolaire des Personnes Handicapées CCISPH

Peu de réunions durant cette année scolaire, car la commission a subi des turbulences en son sein. L'an dernier, le principal objet de réflexion était le projet de loi concernant l'intégration des jeunes de 0 à 20 ans. Cet objet a d'abord été fortement remanié par Charles Beer, puis actuellement se trouve en stand-by.

En lien avec le transfert des compétences de la confédération aux Cantons en matière de prise en charge de l'AI, tout le système de prise en charge des personnes vivant une situation de handicap est actuellement en cours de remaniement. Dans la tourmente qu'induit ce chantier magistral, la CCISPH cherche sa place et la plupart des diverses associations de parents d'enfants handicapés ont démissionné de la commission n'y trouvant plus de cohérence et ne s'y sentant pas entendues. Malgré de nombreuses tentatives de conciliation, ces associations ont définitivement entériné leur démission lors de la dernière réunion du 21 janvier 2008 par courrier. Le Président, Bernard Gmür est donc mandaté pour trouver d'autres associations afin que les parents de ces enfants soient représentés au sein de la commission.

Afin d'optimiser son efficacité, la commission s'est dotée l'an dernier d'un bureau et lors de la dernière réunion a pris la décision de mettre en place des groupes de travail avec des mandats ponctuels.

Le premier sous-groupe, va réactualiser les objectifs de la commission.

C'est avec plaisir que j'ai mis à disposition du GAPP mes connaissances dans le domaine du handicap et de l'Intégration pour participer à cette commission. Et avec autant de plaisir que je souhaite aux prochains délégués de pouvoir travailler au sein d'une commission qui va dorénavant être plus efficace, plus entendue et dont les participants auront droit à des jetons de présence... Grande nouveauté à laquelle j'ai échappé durant toutes ces années.



CODEP

CODEP – Conseil des déplacements

Le Conseil des déplacements est un organe consultatif, formé de douze membres titulaires : quatre désignés par le Groupement transports et économie (TCS, transports professionnels, etc), quatre désignés par la Coordination transports (ATE, Pro Vélo, piétons etc) et quatre désignés par le Conseil d'Etat, dont la Coordinatrice du Pédibus pour le GAPP et le Pédibus.

Le CODEP est présidé par Robert Cramer et coordonné par le DT. Il se réunit aussi souvent que nécessaire, mais au moins cinq fois par an, sur convocation de son président. Le CODEP peut par ailleurs, en fonction des sujets traités, créer des commissions ad hoc.

En 2007, le Codep s'est réuni à sept reprises. Chaque réunion comporte un exposé suivi d'un débat sur le thème. Les sujets traités en 2007 ont été:

- TCOB – Tramway Cornavin – Onex – Bernex (20.2.2007)
- Gare routière, état de la situation (27.3.2007)
- Zones 30 et zones de rencontre, cadre légal et pratique (27.03.2007)
- Place Cornavin, contraintes et objectifs (22.5.2007)
- Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (19.6.2007)
- Développement routier de Genève-Sud (16.10.2007)
- Concept mobilité d'Euro 2008 (13.11.2007)

Le lien entre les préoccupations du GAPP et du Pédibus et les sujets débattus n'est pas toujours évident, mais nous intervenons régulièrement pour rappeler les préoccupations des parents en matière de sécurité, les besoins en matière de mobilité des enfants et jeunes, les impératifs de sécurité, etc.

Le CODEP sur les zones 30 et les zones de rencontre nous a intéressé plus directement. Il a permis de rappeler quelles sont les préoccupations des parents et des lignes de Pédibus concernant la sécurité et la visibilité des enfants dans ces espaces à vitesse limitée et habituellement dépourvus de passage piéton. Nous avons reçu du Département des précisions utiles quant à l'application du règlement en matière de signalisation des zones 30 et la confirmation que les passages piétons sont maintenus à proximité des établissements scolaires. Nous avons souligné également l'importance d'une signalisation plus claire de ces zones et de la présence d'infrastructures qui obligent les véhicules à respecter la limitation de vitesse.

Rentrée scolaire!
Pensez aux enfants!



CCER - Commission cantonale d'éducation routière

La Commission cantonale d'éducation routière se réunit une fois par an, cette année le mercredi 26 septembre 2007. Le GAPP y est représenté par Sébastien Ruffieux. Les autres membres représentent le DIP, le DI, le TCS, l'ATE, les enseignants et les Associations de parents d'élèves. C'est la troisième année que la Coordination du Pédibus-Genève est invitée à y prendre part, à titre consultatif.

Cette année, la CCER a reçu un « Petit compte-rendu intermédiaire de la coordination Pédibus-Genève pour la Commission d'éducation routière » qui a été adressé à tous les membres de la Commission en annexe du PV. J'ai également rencontré la nouvelle personne responsable de la BEP (Brigade d'éducation et de prévention de la Gendarmerie) en octobre pour l'informer des activités de la Coordination Pédibus et de l'état des lignes du Canton. La BEP sera également présente lors de la réunion annuelle de la Coordination Pédibus en février 2008.

Lors de la réunion 2007 de la Commission cantonale d'éducation routière, la BEP a souligné que, pendant l'année 2006-2007, 479 classes ont pu être visitées. Cela concerne les classes primaires, les 6^{ème} qui se rendent à la piste d'éducation routière, 4 classes d'écoles spécialisées et 62 classes d'écoles privées.

A noter que l'effectif de la BEP reste à 11 personnes dont une à un taux d'activité de 85%.

Même en tenant compte de la diminution des classes (de 1750 à 1636), la BEP, par son manque d'effectif n'a pas la possibilité de dispenser l'éducation routière dans toutes les classes primaires et élémentaires du canton. Cette année, 157 classes n'ont pas reçu de visite de la BEP. Je relève que, pour des raisons de mobilisation maximale des effectifs policiers à l'occasion de l'Eurofoot 2008, les activités de la BEP s'arrêtent cette année à mi mai 2008, au détriment de nombreuses classes !

Le personnel de la BEP est aussi sollicité pour déterminer l'opportunité de l'instauration ou de la suppression des poste de patrouilleurs scolaires.

Il a été rappelé que la BEP et le Pédibus ont des contacts réguliers et sont associés pour la « journée à pied à l'école ».

Il a été proposé que le Pédibus soit également associé lors de la journée de prévention de la Police en ville de Genève, ce qui a été discuté depuis directement avec la BEP.



Cinéma

La commission se compose de 11 personnes dont 3 formant le bureau.

Elle se constitue de :

- Représentants du milieu cinématographiques (professeur de cinéma, exploitant de salle)
- Enseignants des écoles primaires, secondaires et post-obligatoires
- Educateurs (Le Point)
- Parents d'élèves (GAPP et FAPECO)

La commission a abaissé l'âge légal et fixé l'âge suggéré d'environ un tiers des films sortis sur les écrans romands, les deux tiers restant étant traités par le canton de Vaud.

Depuis le 1er janvier le canton de Vaud a changé de loi et introduit une taxe de visionnement de Frs. 200.— . Genève a emboîté le pas le 1er mars.

Cette taxe a été très mal accueillie par les distributeurs et certains renoncent à faire visionner leurs films. Ceux-ci sortent alors sur les écrans avec un âge légal de 16 ans.

En septembre, une séance en commission plénière avec les vaudois a été organisée afin de partager remarques et idées.

3 personnes y ont été invitées pour une table ronde sur la violence et l'image :

- MM. Frédéric Baillif, éducateur et réalisateur du film-documentaire « La bande du parc de Geisendorf »
- Nicole Liengme, pédopsychiatre et fondateur de l'association païdos
- Orlando Moro, responsable de la brigade des mineurs GE

Ce fut une soirée riche en échanges et informations
Pour plus de renseignements sur le fonctionnement de la commission, ou pour connaître les âges des différents films à l'affiche, visitez notre site :

www.geneve.ch/filmages

**Accès des jeunes
dans les salles
de cinéma**

**Un âge légal !
Un âge suggéré ?**

<http://filmages.ge.ch>

Office de la jeunesse
Commission du Cinéma
Service des loisirs
Tél. +41 22 336 21 00

République et Canton de Genève
Département
de l'Instruction publique

Culturelle

Le futur de cette commission reste incertain avec les restrictions budgétaires et autres changements. Nous déléguées avons vu une dizaine de spectacles et continuons à en voir mais le problème est que le budget pour l'année prochaine est inconnu et que la commission ne peut pas prendre des engagements avec les artistes.

Les grands classiques (Am Stram Gram et les marionnettes de Genève par exemple) seront de nouveau proposé l'année prochaine mais le reste (l'intérêt de cette commission est de découvrir et de proposer des nouveautés) est à voir.



Place de jeux en ville

Nouvellement membre de cette commission (janvier 2008), j'ai participé uniquement à 2 séances, je vais expliquer au mieux le travail de cette commission et le lien possible avec les activités du GAPP.

La Commission consultative des Espaces de jeux de la Ville de Genève, est dépendante du service des Ecoles et Institutions pour l'Enfance.

Elle se réunit environ 5 à 6 par an. Environ 10 personnes sont membres de cette commission chacune représentant un service municipal ou institution en lien avec les jeux et l'enfance : délégué à la jeunesse, service des espaces verts, sécurité du feu, architecte, service des écoles, GAPP,

Le but principal de ces rencontres est de faire le point et échanger autour de toute nouvelle construction ou rénovation d'espaces de jeux en Ville de Genève (crédits en cours, demandes de nouveaux jeux).



Projets et réalisations année scolaire 2007-2008 :

- colloque au Luxembourg en novembre 2007, sur le thème « Migration des jeux –jeux de migrants »
- Inauguration de la place de jeux « Jardin des Ouches » à l'école des Ouches
- Présentation de la rénovation de l'ensemble des jeux, ainsi que la mise en service d'un nouveau jeu multifonction de l'école Trembley
- Projets de rénovation tant attendue des 2 préaux de l'école Cité-Jonction (8 à 9 mois) et de l'école des Eaux-Vives, mais en attente de la réponse du budget
- Projet de mise en conformité aux normes Européennes de 43 places de jeux.
- Projet de lancement d'une idée de réflexion autour d'un espace de jeux fermé, créé par des jeunes créateurs de l'école des arts appliqués, dont la gérance serait peut-être donnée à des associations.
- Projet « Echecs et Nous » : organisation d'un week-end d'animations sur les jeux de table au parc des Bastions, autour des jeux d'échecs géants du Parc des Bastions, les 13 et 14 septembre 2008. Ce projet est encore au stade de réflexions, recherches d'idées, et probablement que le GAPP sera sollicité pour une éventuelle collaboration active pour ce projet et ce week-end. A suivre donc.



Projet Pédibus



Développement des lignes de Pédibus à travers le canton

Depuis la création des premières lignes de Pédibus du canton, en 2002, cinquante-deux lignes ont vu le jour. Certaines se renouvellent et perdurent depuis 5 ans, d'autres ont disparu et de nouvelles se créent: on compte 13 nouvelles lignes en 2007.

Cet automne, la 52ème ligne du canton a vu le jour à l'école Liotard.

Parmi ces lignes, 17 sont "en veilleuse" et ne fonctionnent pas pendant l'année scolaire 2007-2008 mais peuvent redémarrer en cours d'année, si la demande se fait sentir, ou en début d'année scolaire prochaine.

Ce sont donc actuellement 35 Pédibus qui fonctionnent régulièrement dans le canton de Genève, dont 13 nouvelles lignes inaugurées en 2007, chiffre bien supérieur aux années précédentes.

Les nouvelles lignes de 2007 ont vu le jour ...

à Collonge-Bellerive (2 lignes) ;

à Plans-Les-Ouates: 2 lignes vers l'école de Saconnex d'Arve ;

à Chancy;

au Petit-Lancy (Annevelle): une deuxième ligne vers l'école de Tivoli;

à Vernier (Châtelaine): une ligne vers l'école des Libellules;

aux Pâquis (ville de Genève): 2 lignes vers l'école des Pâquis;

aux Eaux-Vives: 2 lignes vers l'école des Vollandes;

à Montbrillant : une ligne vers l'école de Beaulieu;

à la Servette : une ligne vers l'école Liotard.

En moyenne, un Pédibus regroupe 7 à 10 enfants par ligne et effectue 8 à 12 trajets par semaine. Dans le canton de Genève, ce sont 265 enfants et 194 parents qui en font partie qui effectuent 24 km à pied chaque jour !



Fonctionnement de la Coordination

La coordination est effectuée à raison d'un temps de travail de 30%. Le travail se fait en étroite collaboration avec la responsable du GAPP et les membres du Comité ainsi qu'avec la coordinatrice de la journée internationale "à pied à l'école" au sein de l'ATE et avec le Bureau-Conseil de l'ATE.

Une stagiaire est venue renforcer le travail de la coordination (et celui du GAPP), d'octobre 2007 à février 2008, dans le cadre du projet "première expérience" de la Chambre de l'économie sociale et solidaire -- APRES.

Mise à jour des lignes de Pédibus

Entre octobre et novembre 2007, toutes les informations concernant les Pédibus du canton ont été mises à jour suite à des contacts pris avec chaque ligne. Ces informations (nombre de trajets, d'enfants, de parents, itinéraire, personne responsable, etc) sont disponibles sur notre site.

Consultation cartographique des itinéraires

Les itinéraires 2007 ont été actualisés sur le SITG, en collaboration avec l'Office cantonal de la mobilité (OCM) qui cartographie tous les itinéraires des lignes de Pédibus du canton. Les cartes sont disponibles sur le site www.pedibus-geneve.ch (sous « Pédibus Genève » puis « lignes à Genève »).

Les Nouvelles du Pédibus

Les "Nouvelles du Pédibus" ont été diffusées à neuf reprises pendant l'année 2007 pour informer le réseau sur les nouvelles initiatives concernant le Pédibus, donner des idées d'actions et encourager les parents, associations de parents, communes dans cette démarche. Elles sont envoyées à toutes

les APE, aux communes et bien sûr aux parents des lignes de Pédibus.

Journée internationale et animations de Pédibus

La journée internationale « à pied à l'école » c'est aussi la fête des Pédibus et l'occasion d'inaugurer en fête les nouveaux Pédibus et d'animer toutes les lignes qui le souhaitent. Cette année a connu une participation record : de très nombreux Pédibus y ont participé sous un soleil rayonnant et de nombreux responsables politiques s'y sont joint.

Dès le matin, 9 lignes de Pédibus ont pris le chemin de l'école en musique, conduites par des autorités et accompagnées par des échassiers, musiciens etc

Pour certains la fête s'est prolongée plus tard dans la journée. Ainsi les deux nouvelles lignes de Colonges-Bellerive ont fait la fête autour d'un grand pic-nic, d'un lâcher de ballon et d'un spectacle féerique. Non loin de là, les enfants d'Anières ont eu la surprise de voir des faunes échassiers les attendre à la sortie de l'école pour les ramener à la maison, en empruntant les itinéraires des lignes de Pédibus habituelles. L'APE et les autorités de la commune étaient aussi de la partie. Quand aux enfants de Confignon, ils ont été ramenés à l'école à 13 :30 par un Pédibus exceptionnel conduit par Filibert l'échassier.

Enfin, quelques Pédibus ont fait la fête à l'heure du goûter, comme à Satigny, à Plan les Ouates où deux nouvelles lignes ont été inaugurées ou à l'école des Jardins du Rhône où un Pédi-conte attendait les enfants à la sortie de l'école.



Site internet

Le site internet www.pedibus-geneve.ch a été mis à jour tout au long de l'année avec le matériel à disposition et les nouvelles informations. Un nouveau site sera réalisé dans le courant de l'hiver et du printemps 2008.



Matériel

En collaboration avec l'ATE, la coordination du Pédibus met à disposition du matériel pour faciliter le fonctionnement des Pédibus : des brochures d'informations, des expositions, des panneaux, des ballons, des baudriers pour les enfants entre autres sont disponibles gratuitement sur demande.

Cette année, des panneaux sous forme de bulle de BD ont été réalisés avec des arguments en faveur du Pédibus, pour animer des stands d'information.

Les panneaux définitifs sont fabriqués et vendus par la Coordination, tant à Genève qu'ailleurs en Suisse romande

Le Pédibus à la Fête du développement durable (juin 2007)

Outre la tenue d'un stand Pédibus qui a connu passablement de succès - dû en partie à la distribution de ballons ! - la coordination du Pédibus a collaboré à la préparation du "parcours Pédibus" avec le Service cantonal du développement durable qui a repris cette année l'organisation d'une promenade pour les enfants, à Pédibus, à travers la fête. Le fait que les organisateurs aient repris cette tâche nous a permis de nous concentrer sur la tenue du stand. Cette année, des responsables de Pédibus et des membres du Comité du Gapp nous ont aidé à tenir le stand et à répondre aux multiples questions du public.



Comptes 2007

	2006	budget 07	2007
PRODUITS	141'358.98	176'820.00	198'045.78
PRODUITS GAPP	62'500.48	97'795.00	102'684.78
Produit opérationnel GAPP	59'479.00	95'900.00	92'236.75
Cotisations APE	31'559.00	28'000.00	31'733.75
Bulletins suppl. APE	450.00	500.00	18.00
Bulletins abos privés	3'070.00	3'000.00	1'585.00
Publicité bulletin	4'500.00	3'500.00	2'500.00
Subvention DIP	19'900.00	19'900.00	19'900.00
Participation FAPECO	0.00	3'000.00	1'500.00
Subvention Loterie Romande	0.00	35'000.00	35'000.00
Subvention diverses	0.00	3'000.00	0.00
Autres produits GAPP	3'021.48	1'895.00	10'448.03
Dons	500.00	0.00	260.00
Produits divers	2'490.50	0.00	0.00
Jetons de présences	0.00	0.00	8'255.00
Dissolution fonds Wilsdorf	0.00	1'865.00	1'865.00
Dissolution provisions	0.00	0.00	0.00
Intérêts	30.98	30.00	68.03
PRODUITS PEDIBUS	78'858.50	79'025.00	95'361.00
Produit opérationnel PEDIBUS	77'343.10	79'000.00	93'833.00
Autres produits PEDIBUS	1'515.40	25.00	1'528.00
CHARGES	140'263.90	178'120.00	195'161.32
PERSONNEL & MANDATAIRES	25'505.19	26'000.00	25'349.91
Salaires	19'394.74	19'500.00	18'119.37
Charges sociales	6'110.45	6'500.00	7'230.54
Indemnité président	0.00	0.00	0.00
DEPENSES LOCAUX	630.70	1'200.00	1'073.55
Location salles	630.70	700.00	1'064.50
Nettoyage / soin / entretien	0.00	500.00	9.05
BULLETIN	35'519.61	25'000.00	25'814.70
PROJETS DIVERS	1'515.10	32'300.00	16'025.40
Refonte site internet	0.00	7'000.00	0.00
Nouvelle plaquette présentation	0.00	7'300.00	0.00
Semaine sans TV	1'515.10	5'000.00	2'983.80
Ethnopoly	0.00	13'000.00	13'041.60

Comptes 2007

	2006	budget 07	2007
PROJET PEDIBUS	70'263.70	84'175.00	94'648.43
ADMINISTRATION	2'507.60	5'330.00	7'787.30
FRAIS DIVERS	3'646.40	2'150.00	5'321.55
CHARGES FINANCIERES	81.10	100.00	75.48
Frais CCP et BCGe	81.10	100.00	75.48
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1'794.50	0.00	0.00
Charges exceptionnelles / abandon déb.	1'794.50	0.00	0.00
AMORTISSEMENTS	-1'200.00	1'865.00	1'865.00
Amortissements mobilier / équipement	0.00	240.00	240.00
Amortissements informatique	-1'200.00	1'625.00	1'625.00
PROVISIONS	0.00	0.00	17'200.00
Provisions	0.00	0.00	17'200.00
<u>Résultat</u>	1'095.08	-1'300.00	2'884.46
Résultat GAPP	-7'499.72	3'850.00	2'171.89
Résultat Pédibus	8'594.80	-5'150.00	712.57

Rapport de la trésorière

Lors de l'assemblée générale 2007, la situation comptable complexe et un peu confuse du GAPP, a amené le comité à s'engager à se doter de moyens concrets lors de l'exercice suivant. Une des principales décisions, a été d'engager un comptable indépendant, Monsieur Maurizio Donati, qui a réorganisé le plan comptable du GAPP et opéré un suivi méthodique et efficace.

Le résultat : des comptes 2007 équilibrés avec un résultat positif et un plan comptable clair. Nous ne pouvons que l'en remercier.

En ce qui concerne l'exercice financier lui-même, les comptes 2007 sont équilibrés, grâce notamment au don exceptionnel de la Loterie Romande, qui a permis de financer plusieurs projets du GAPP.

Le comité s'est par ailleurs penché sur une meilleure maîtrise des charges de l'association.

Les comptes ont donc été bouclés sur un bénéfice de 2'884.46.— , avec des provisions conséquentes, mais qui s'expliquent par des projets importants non aboutis en 2007, comme la plaquette de présentation ou la finalisation du site internet.

Le travail et la réflexion entamée sur la gestion financière de l'association va être poursuivi et va permettre une meilleure maîtrise des projets et des charges de l'association.

Le budget 2008 a été élaboré en tenant compte de l'augmentation de la ligne budgétaire par le DIP, ce dont nous le remercions vivement.

Cela va permettre au GAPP de se doter d'une coordination à 50% et permettre ainsi le suivi de nombreux dossiers en attente.

Nous proposons également une baisse de la cotisation des membres à Frs. 8.— , afin de réduire l'effort consenti.

Une modification importante concerne la réduction des frais liés au bulletin, la version actuelle étant très coûteuse, il nous semble possible de maintenir un document adéquat à moindre frais.

Cela nous amène à proposer un budget équilibré et cohérent par rapport à la réalité du GAPP.

Rapport des vérificatrices aux comptes

A l'assemblée générale
des membres de l'association

GAPP

1203 Genève

Genève, le 26 février 2008

Concerne : vérification des comptes 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat de vérificatrices des comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons vérifié les comptes annuels de votre association, arrêtés au

31 décembre 2007

d'où il ressort un bénéfice de

CHF 2'884.46

Nous avons constaté que le bilan et le compte de profits et pertes concordent avec la comptabilité régulièrement tenue et qu'ils sont établis conformément aux dispositions légales et statutaires.

Les différents actifs de votre Association ont été justifiés.

Les taux d'amortissements ont été appliqués selon les directives DIP 2 - version 2.

Sur la base des résultats de nos contrôles effectués par pointage, nous vous proposons d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

Annick POULY
APE Collex-Bossy

Barbara STEGER
APE Avanchets

Projets 2008

COMMUNICATION :

La communication interne

- Sortie et diffusion de la plaquette d'information sur ce qu'est le GAPP et ce qu'est une APE. Traduction en 5 langues.
- Améliorer la circulation d'information entre les délégué-es et les parents, les comités d'APE et le comité du GAPP... Réflexion sur un système organisationnel de transmission de l'information. Axer aussi sur le rôle des délégués en fonction du conseil d'établissement. Redéfinir les choses en fonction de la nouveauté.
- Proposition d'un journal pour chaque APE...

La communication externe :

- Veiller à ce que la DEP et le DIP s'améliore fortement sur ce point et se redéfinisse en fonction de la nomination des directeurs (qui communique quoi ?). A regarder tout particulièrement, les réunions de parents (proposer des systématiques minimales + banque d'idées originales pour les rendre attractives), une meilleure information sur ce qui se fait en classe, les programmes, suggérer une plus grande réactivité pour informer sur des sujets généraux.
- Rédaction et diffusion de petits fascicules à thèmes : vulgarisation de sujets tels que les devoirs, les réunions parents-enseignants, système scolaire, programme et contenu des années scolaire... réflexion autour de la plaquette du DIP « école primaire-école première »



LES PROJETS DU GAPP :

Diversité culturelle,

Poursuivre Ethnopoly. Encourager et soutenir les APE à organiser des Ethnopoly veiller à ce que le DIP, la hiérarchie et les enseignants s'engagent activement en amont de la journée.

Officialiser le GIEF, Groupe Interculturel Education Famille par un événement de lancement. Actuellement le GIEF travaille sur un projet de formation à l'interculturel destiné des enseignants. Il s'agit d'améliorer la compréhension entre professionnels et parents, l'intégration et aussi l'accueil des familles à l'école.

L'ensemble du réseau des associations de migrants doit être soutenu au-delà du GIEF en portant une attention à la relation des parents avec l'intervenant communautaire. Des projets de parrainage entre parents et/ou d'intervenants communautaires sont pressentis

Auprès du DIP, la question de l'interprétariat peut être retravaillée et surtout plus adaptée à la réalité d'aujourd'hui.

Suivre le développement des sacs d'histoires,

L'APE Bellevue réalise en 2008 une semaine de la diversité culturelle, le GAPP suit cette initiative comme un possible projet pilote pour la reproduire ailleurs.

Développer la diversité culturelle en intégrant la diversité sociale avec l'idée de l'altérité.

Parascolaire :

Encourager le conseil de direction du GIAP à venir une fois par an devant une Assemblée des Délégués pour conserver cet espace de discussion avec les délégués des APE.

Travail auprès du DIP et de la SPG pour tenter de regrouper dans les écoles les classes enfantines pour faciliter le déplacement des petits vers le restaurant scolaire.

Améliorer la communication entre les parents, les équipes de parascolaire sur le terrain et avec la direction.

Retravailler la possibilité de faire les devoirs au parascolaire et de venir chercher les enfants avant 18h.

Clarifier les relations entre le GIAP et les associations de restaurants solaires, penser à la rédaction commune d'une sorte de protocole d'accord pour poser un cadre en cas de problèmes de comportement d'un enfant (transgressions répétées, violence), non paiement des familles...

Les devoirs : demander la mise en place des lieux d'études surveillées dans les écoles

Pédibus : En 2008, l'accent sera mis sur le Pédibus comme une "nouvelle façon de se déplacer et de vivre ensemble" et sur le volet santé. Le comité du GAPP entend aussi se rapprocher de la coordination Pédibus pour porter des dossiers tels que la santé et la sécurité sur le chemin de l'école une meilleure éducation routière pour les enfants dès les plus petits degrés. Une conscientisation des parents aux dangers de la conduite près des écoles. La coordination Pédibus, à pour sa part, un catalogue très fourni des projets 2008. A consulter sur demande auprès de la coordinatrice.

Les partenaires : après cette année, nous constatons devoir améliorer notre partenariat avec la SPG, le redéfinir suite à un sentiment peu satisfaisant. D'autres partenaires sont envisagés comme l'école des parents.

LES PROJETS DU DIP :

Direction d'école, le comité tient à rencontrer régulièrement l'association des directeurs pour là aussi créer un partenariat.

Conseils d'établissements, défendre cette année une place pour les APE dans les CE.

Le REP, lien avec les APE. Suivre les CE du REP pour bénéficier de l'expérience.

Formation des enseignants, le comité du GAPP a arrêté une position assez claire. Il interviendra sur les aspects de la formation en lien avec les parents et la relation famille-école: l'accueil, le commentaire, les réunions de parents, l'interculturel...

Horaires scolaires : se tenir prêts à entrer dans la discussion, envisager un sondage des membres.

AUTRES PROJETS :

« Le Beer Tour », la tournée d'information du Conseiller d'Etat organisée conjointement GAPP/DIP. 6 séances sont prévues sur le canton, entre avril et juin 2008, à l'attention des parents pour évoquer la rentrée 2008.

La révision de la Constitution genevoise, l'élection d'une Assemblée constituante. Il est pour nous important que le GAPP soit présent au sein de la Fédération associative genevoise qui participera activement au débat.



Budget 2008

	2006	budget 07	2007	budget 08
PRODUITS	141'358.98	176'820.00	198'045.78	198'320.00
PRODUITS GAPP	62'500.48	97'795.00	102'684.78	101'795.00
Produit opérationnel GAPP	59'479.00	95'900.00	92'236.75	75'000.00
Cotisations APE	31'559.00	28'000.00	31'733.75	25'000.00
Bulletins suppl. APE	450.00	500.00	18.00	500.00
Bulletins abos privés	3'070.00	3'000.00	1'585.00	3'000.00
Publicité bulletin	4'500.00	3'500.00	2'500.00	3'500.00
Subvention DIP	19'900.00	19'900.00	19'900.00	40'000.00
Participation FAPECO	0.00	3'000.00	1'500.00	3'000.00
Subvention Loterie Romande	0.00	35'000.00	35'000.00	0.00
Subvention diverses	0.00	3'000.00	0.00	0.00
Autres produits GAPP	3'021.48	1'895.00	10'448.03	26'795.00
Dons	500.00	0.00	260.00	0.00
Produits divers	2'490.50	0.00	0.00	0.00
Jetons de présences	0.00	0.00	8'255.00	7'700.00
Dissolution fonds Wilsdorf	0.00	1'865.00	1'865.00	1'865.00
Dissolution provisions	0.00	0.00	0.00	17'200.00
Intérêts	30.98	30.00	68.03	30.00
PRODUITS PEDIBUS	78'858.50	79'025.00	95'361.00	96'525.00
Produit opérationnel PEDIBUS	77'343.10	79'000.00	93'833.00	81'900.00
Autres produits PEDIBUS	1'515.40	25.00	1'528.00	14'625.00
CHARGES	140'263.90	178'120.00	195'161.32	198'677.35
PERSONNEL & MANDATAIRES	25'505.19	26'000.00	25'349.91	47'300.00
Salaires	19'394.74	19'500.00	18'119.37	35'000.00
Charges sociales	6'110.45	6'500.00	7'230.54	9'800.00
Indemnité président	0.00	0.00	0.00	2'500.00
DEPENSES LOCAUX	630.70	1'200.00	1'073.55	1'650.00
Location salles	630.70	700.00	1'064.50	850.00
Nettoyage / soin / entretien	0.00	500.00	9.05	800.00
BULLETIN	35'519.61	25'000.00	25'814.70	15'500.00
PROJETS DIVERS	1'515.10	32'300.00	16'025.40	20'200.00
Refonte site internet	0.00	7'000.00	0.00	7'900.00
Nouvelle plaquette présentation	0.00	7'300.00	0.00	7'300.00
Semaine sans TV	1'515.10	5'000.00	2'983.80	2'000.00
Ethnopoly	0.00	13'000.00	13'041.60	3'000.00
PROJET PEDIBUS	70'263.70	84'175.00	94'648.43	98'802.35
ADMINISTRATION	2'507.60	5'330.00	7'787.30	6'260.00
FRAIS DIVERS	3'646.40	2'150.00	5'321.55	7'000.00

Budget 2008

	2006	budget 07	2007	budget 08
CHARGES FINANCIERES	81.10	100.00	75.48	100.00
Frais CCP et BCGe	81.10	100.00	75.48	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1'794.50	0.00	0.00	0.00
Charges exceptionnelles / abandon déb.	1'794.50	0.00	0.00	0.00
AMORTISSEMENTS	-1'200.00	1'865.00	1'865.00	1'865.00
Amortissements mobilier / équipement	0.00	240.00	240.00	240.00
Amortissements informatique	-1'200.00	1'625.00	1'625.00	1'625.00
PROVISIONS	0.00	0.00	17'200.00	0.00
Provisions	0.00	0.00	17'200.00	0.00
<u>Résultat</u>	1'095.08	-1'300.00	2'884.46	-357.35
Résultat GAPP	-7'499.72	3'850.00	2'171.89	1'920.00
Résultat Pédibus	8'594.80	-5'150.00	712.57	-2'277.35

Remerciements

Toutes les activités expliquées dans ce rapport ne sont possibles que grâce à l'engagement personnel et bénévole des membres du comité, des délégué-es et des membres des associations de parents d'élèves en général. Qu'ils et elles en soient vivement remercié.

Nous tenons aussi à remercier nos différents partenaires qui nous soutiennent, nous informent et nourrissent nos réflexions tout au long de l'année.

La liste suivante n'est pas exhaustive et nous prions celles et ceux qui se sentiraient oublié de bien vouloir nous excuser.

Le Département de l'Instruction Publique,
M. Charles Beer, Conseiller d'Etat,
La Direction de l'enseignement primaire,
La Ville de Genève,
Le service des écoles,
Madame Irminger
La SPG,
Le SRED,
Former sans exclure,
La FAPERT,
Le GIAP,
Le SMP,
Le GIEF,
La coordination enseignement,
M. Cleto responsable de bâtiment scolaire à St-Jean
La commune de Vernier
La maison de quartier des Avanchets,
Les habitants des Avanchets,
Mme Dominique Chautems Leurs,
Anne Sprungli,
M. Stocco,
La Loterie Romande,
Les partenaires du projet Pédibus
...

Un grand merci aussi à tous les parents qui s'engagent anonymement et au quotidien pour maintenir et améliorer le climat de confiance indispensable au bon fonctionnement de l'école.

Comité 2007-2008

Présidente:

Stéphanie Baron Levrat

Trésorière :

Sandra Capeder

Membres :

Beata Godenzi Rasmussen

Ricardo Alberici

Anne Thorel Ruegsegger

Equipe permanente en 2007

Françoise Lanci Montant	Coordinatrice Pédibus Genève	(taux d'activité 50%)
Anne Thorel Ruegsegger	Coordinatrice GAPP	(taux d'activité 30%)
Ambre Lavanchy	Stagiaire depuis le 01.10.07	(taux d'activité 80%)

Membres du GAPP en 2007:

AÏRE

AIRE-LA-VILLE

ANIERES

AVULLY

BALEXERT

BEAULIEU-GROTTE-CROPETTES VIDOLLET

BELLEVUE



BERNEX	LIOTARD
CAYLA-JARDINS DU RHÔNE	LULLY-SEZENOVE
CÉLIGNY	MEINIER
CENTRE-VILLE	MEYRIN-COINTRIN
CHAMPEL-MALAGNOU	PERVENCHES-MONTFALCON
CHENE-BOUGERIES	PESCHIER DIV. SPÉCIALISÉE
CHENE-BOURG	PETIT-LANCY
CITÉ DES AVANCHETS	PETIT-SACONNEX
COLLEX-BOSSY	PLAINPALAIS
COLOGNY	PRESINGE
CONFIGNON	SAINT-JEAN
CORSIER	SEUJET-NECKER
EAUX-VIVES	TAMBOURINE
GEISENDORF	THÔNEX
GENÊTS	TREMBLEY I et II
GRAND-LANCY	TROINEX
GRAND-SACONNEX	UCE - ONEX
GY	VANDŒUVRES
JACQUES-DALPHIN	VERNIER-VILLAGE
JONCTION	VERSOIX
LE LIGNON	VEYRIER-PINCHAT
	VIEUSSEUX-FRANCHISES

Le GAPP regroupe 52 associations de parents d'élèves, pour un total de 112 écoles. 21 associations de parents d'élèves ne sont pas membres du GAPP et 6 sont en veilleuses, donc inactives, certaines écoles n'en ont pas du tout.

Le canton de Genève compte 164 écoles primaires et enfantines.